

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Troisième session
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: anglais

CORÉE

Déclaration de M. Han Duck-Soo Ministre du commerce

Dans les 50 dernières années, la libéralisation du système commercial multilatéral a été à l'origine de nombreuses grandes réalisations. Le libre-échange soutenu a aidé de nombreuses économies peu développées à sortir de la pauvreté et à se transformer en économies nouvellement industrialisées et dynamiques. La Corée en témoigne à l'évidence.

Il est indéniable que la poursuite du processus de libéralisation des échanges a suscité de nombreux défis nouveaux et des réactions déconcertantes. Malgré les difficultés, il ne fait aucun doute que la promotion active de la poursuite du processus de libéralisation et la participation à ce processus offrent la meilleure voie possible d'accès à plus de prospérité.

Forts de cette conviction, tous les Membres se sont réunis ici avec un objectif commun. Notre but est de continuer à renforcer ce système commercial multilatéral fondé sur des règles afin de faire face aux nouveaux défis planétaires. Ces dix dernières années, notamment depuis la conclusion du Cycle d'Uruguay, la mondialisation a progressé à un rythme accéléré, soulevant de nouvelles questions et appelant une libéralisation plus poussée.

La Corée, comme de nombreux autres Membres, estime que les réalités nouvelles imposent d'adopter dans ce nouveau cycle de négociations une approche globale. L'accent restrictif mis traditionnellement sur l'accès aux marchés ne suffit plus. Dans un monde toujours plus intégré, il devient impératif d'harmoniser les règles de la concurrence. En la matière, sans règles fondées sur un commun accord, tous les avantages qu'est susceptible de procurer un nouvel accès aux marchés peuvent facilement être réduits à néant. Un autre important domaine pour l'établissement de règles est celui de l'investissement. Le commerce et l'investissement étant inséparables dans le marché mondial d'aujourd'hui, nous avons besoin de règles fondamentales auxquelles assujettir l'investissement international. Lorsque nous aborderons la question d'établir des règles visant ces domaines, il nous faudra faire preuve à la fois de détermination et de sens pratique. Nous pourrions commencer par nous mettre d'accord sur des règles fondamentales et, à partir de là, continuer. Il est également nécessaire d'agir en amont, dans le domaine de la passation des marchés publics. D'autres questions, celle du commerce électronique par exemple, méritent également notre attention.

Permettez-moi maintenant d'exposer la position de la Corée sur la libéralisation des marchés. Premièrement, s'agissant des biens de production, nous devons viser à une réduction significative des obstacles tarifaires restants. La raison en est simple. La libéralisation des courants d'échange de biens de production présente des avantages évidents et incontestables. C'est que l'avantage comparatif est clairement à l'œuvre dans ce secteur. Au demeurant, la libéralisation progresse dans ce domaine depuis 50 ans. Nous devons poursuivre sur cette lancée. Même si leur part dans le commerce mondial diminue progressivement, les biens de production représentent toujours pour plus de 60 pour cent de la totalité des échanges. La poursuite de l'abaissement des obstacles dans ce secteur aura un impact direct et marqué sur la croissance du commerce mondial.

Lors du Cycle d'Uruguay, les produits de la pêche et de la sylviculture ont été englobés dans le groupe de l'accès aux marchés et traités de la même manière que les biens de production. Ces produits, dont les caractéristiques socio-économiques particulières diffèrent de celles des biens d'équipement, constituent pour la Corée un sujet de préoccupation tout spécial. Par nature, ils risquent de s'épuiser rapidement, sauf si nous coordonnons nos efforts dans le cadre d'une gestion des ressources qui tende à les conserver. Si nous voulons accroître la libéralisation des échanges, nous devons prendre dûment en compte les caractéristiques distinctes des produits de la pêche et de la sylviculture.

S'agissant de l'agriculture et des services, nous avons déjà des mandats de négociation issus du Cycle d'Uruguay. Il est essentiel que nous nous en tenions aux principes déjà convenus. En ce qui concerne l'agriculture, en particulier, nous sommes convenus d'opérer une libéralisation progressive. Comme d'autres pays, la Corée estime que c'est le meilleur moyen non seulement de susciter une plus grande participation des Membres, mais aussi de favoriser une libéralisation significative et durable. En revanche, la recherche d'une libéralisation radicale en peu de temps ne ferait qu'engendrer de vives réactions politiques et une grave instabilité dans le pays, ce qui pourrait compromettre tout le processus de libéralisation. De plus, la Corée est fermement convaincue que le secteur agricole ne peut pas être traité de la même manière que le secteur manufacturier, dont la libéralisation progresse depuis 50 ans. Comme nous le savons tous, c'est seulement avec le Cycle d'Uruguay que la question de la libéralisation de l'agriculture est entrée dans le cadre de l'OMC. Il est d'ailleurs impératif que nous reconnaissions, pour les prendre en compte, des considérations autres que d'ordre commercial en ce qui concerne l'agriculture, y compris son rôle multifonctionnel eu égard à l'environnement, l'aménagement rural, la sécurité alimentaire et d'autres domaines. Une approche fondée sur des concepts - objectifs, transparence, non-distorsion des marchés - serait à la fois beaucoup trop simpliste et trop onéreuse pour traiter de cette question si complexe et délicate. S'agissant des services, notre position est très simple: nous sommes sans ambages en faveur de négociations globales pour arriver à une libéralisation générale et équilibrée.

Je voudrais maintenant insister sur les efforts qu'a faits la Corée pour améliorer l'Accord antidumping. La Corée, il va de soi, ne cherche pas à supprimer complètement les règles antidumping; elle estime toutefois que l'Accord antidumping actuel comporte un certain nombre de lacunes qui ont engendré des problèmes au cours des dernières années. Il subsiste des ambiguïtés qui peuvent créer des distorsions donnant parfois lieu à des abus aux fins de protectionnisme. Nous estimons donc que les dispositions de l'Accord antidumping de l'OMC devraient être réexaminées et modifiées. La Corée tient à souligner qu'un nombre important de Membres considèrent que l'amélioration de l'Accord antidumping est un point essentiel à inscrire à l'ordre du jour du nouveau cycle.

Dernier point: la Corée estime que toutes les négociations concernant ces diverses questions devraient être menées à bien comme une seule et unique entreprise, ce qui permettrait de mieux équilibrer les intérêts des Membres. En outre, pendant le processus de négociation, nous devons faire en sorte que les intérêts des pays les moins développés soient dûment pris en compte afin que tous les Membres récoltent les fruits de la libéralisation.

Pour conclure, ce à quoi nous essayons d'arriver ici n'est assurément pas facile; mais les enjeux sont considérables. Il est indispensable de réussir le lancement du nouveau cycle pour créer de la croissance et garantir à tous une plus grande prospérité. Compte tenu des succès que nous avons remportés dans les 50 dernières années, je suis optimiste: nous sommes capables de réussir une fois encore.
